



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0675**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0675**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 4ème édition de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L-1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Reconnue dans le monde entier, la soie est l'un des emblèmes de Lyon qui conjugue patrimoine, créativité et reconnaissance internationale. Les entreprises de soieries lyonnaises restent à ce jour, grâce à leur savoir-faire allié à leur inventivité et leur innovation technologique, les fournisseurs privilégiés des entreprises de confection de l'habillement.

L'association Intersoie, fondée et située à Lyon, a porté pendant 13 ans l'organisation du Marché des soies, évènement grand public réunissant les professionnels de cette filière.

En 2018, l'association Intersoie et le syndicat professionnel Unitex ont fondé une nouvelle association, Silk in Lyon, dans l'objectif d'enclencher un nouveau positionnement de cet évènement.

Il s'agissait de faire une proposition qui en confirme la pertinence tant auprès du grand public que des différents acteurs de la filière sur le territoire (industriels, créateurs, acteurs culturels, patrimoniaux et touristiques, écoles, etc.).

L'évènement désormais appelé Silk in Lyon reste un temps fort pour les entreprises lyonnaises et l'association sollicite le soutien financier de la Métropole de Lyon pour son organisation en novembre 2021.

**II - Objectifs de la Métropole**

La Métropole souhaite accompagner le développement de cet évènement permettant d'affirmer l'image et la reconnaissance de l'agglomération lyonnaise dans les secteurs de la mode et de la création mais plus globalement d'affirmer son soutien à la filière textile afin de :

- consolider l'identité mode et création de l'agglomération lyonnaise aux niveaux régional et national, en se positionnant sur un créneau spécifique et en différenciant les tissus hauts de gamme et l'univers de la soie Fabriquer en France, Fabriquer à Lyon, élément de l'identité de notre territoire,- sensibiliser et stimuler la demande pour les entreprises locales,

- favoriser la création par une émulation collective autour d'une thématique partagée,

- soutenir un évènement qui allie à la fois la dimension patrimoniale, la dimension créative de la soie, le savoir-faire et l'innovation.

### III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020 et bilan

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0215 du 16 novembre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la troisième édition de Silk in Lyon, temps fort de la filière, qui illustre le dynamisme de la soie, du fabriquer en France, et l'engagement d'une profession dont l'excellence constitue la source d'une notoriété mondiale incontestée.

Ce festival permet de cristalliser la dynamique du réseau soie, et de fédérer l'ensemble des acteurs et initiatives liées à cette étoffe constitutive de l'identité du territoire lyonnais.

Enfin, Silk in Lyon est un vecteur de connexion à la jeunesse et à la formation pour susciter des vocations dans une filière textile innovante et en recherche constante de talents.

Cependant, au regard du contexte sanitaire et des contraintes fortes liées à l'événementiel, l'édition 2020 de Silk in Lyon fut une édition tronquée, seules quelques animations et visioconférences ont pu avoir lieu.

En effet, en octobre 2020, les événements de ce type ont été interdits et les jauges réduites, l'annulation des foires et des salons s'est poursuivie, et les indicateurs ont témoigné de la frilosité du visitorat.

La communication digitale fut réorientée pour offrir aux exposants, la plupart en grande difficulté, un relai, et le site web a été actualisé. Une communauté digitale et une base mail de 10 000 contacts ont permis de faire vivre l'événement malgré tout. En parallèle, la rencontre du réseau international Silky Cities a pu être maintenue en visioconférence. Trente pays ont répondu présents : l'Espagne, l'Italie, le Brésil, le Japon, la Chine, l'Ouzbékistan, la Géorgie, etc. Enfin, le film Un monde en Soie d'Isabelle Moulin a pu être diffusé en live à tous les membres du réseau.

### IV - Programme d'actions pour l'année 2021 et plan de financement prévisionnel

Après le succès croissant de ses 3 premières éditions, Silk in Lyon revient au Palais de la Bourse du 18 au 21 novembre 2021. Le programme proposé s'organise autour des éléments suivants :

- la soie, une filière d'avenir, diversifiée et créative :

. cette année plus que jamais, l'industrie de la soie exprimera toute sa créativité et sa diversité au cœur de la cité lyonnaise, capitale emblématique de la profession, réunissant autant les maisons traditionnelles et grandes marques que les jeunes créateurs en quête d'innovation, à travers la vente de tissus et d'accessoires variés,

. expositions, ateliers créatifs, conférences, performances artistiques seront au rendez-vous pour faire découvrir ou redécouvrir une profession qui met à l'honneur l'artisanat tout en sachant se réinventer et évoluer avec son temps,

. des professionnels aguerris autant que de jeunes étudiants viendront présenter leur savoir-faire et les différents métiers parfois méconnus de la filière, qui permettent d'envisager des carrières très diversifiées dans le secteur ;

- une édition riche en nouveautés :

. Silk in Lyon mettra à l'honneur les 30 exposants régionaux présents pour une édition sur le thème de la proximité et du savoir-faire local. Chacun d'entre eux choisira une pièce emblématique de son art qu'il présentera au public dans un espace dédié,

. la diversité de la profession sera mise en lumière par un nouvel espace consacré aux objets de soie, qui dévoilera, au-delà des magnifiques tissus et étoffes vestimentaires, de nombreuses créations réalisées à partir de soie : bijoux, objets de décoration, accessoires de mode, etc,

. un pôle dédié à l'ameublement présentera également des créations originales et modernes pour enrichir les intérieurs avec une décoration unique. Expositions, démonstrations et ventes permettront d'en profiter pleinement ;

- un événement pour petits et grands : fort du succès des années précédentes, Silk in Lyon proposera de nouveau son parcours du savoir-faire : un aperçu complet et concret des différentes étapes de fabrication de la filière, de l'élevage des vers à soie en passant par le tissage et le dessin avant de finaliser le processus avec l'impression.

- international : cette édition fera la part belle à la Ville de Côme et aux membres du réseau *Silky Cities* grâce à une salle dédiée au sein du Palais de la Bourse,

- l'opération Carré solidaire : concours avec des étudiants pour la réalisation d'un motif qui sera ensuite imprimé sur un carré de soie. Cette année, le jury a sélectionné le dessin d'une étudiante Supdemod Lyon : l'impression de 400 exemplaires a été réalisée en septembre 2020 par un soyeux lyonnais. Les carrés seront vendus au Palais de la Bourse. Les bénéfices de cette vente seront reversés à l'association métropolitaine Tissu solidaire, qui accélère l'inclusion des personnes exilées par la valorisation des savoir-faire manuels et favorise le retour à l'emploi dans les métiers du textile.

Budget 2021 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
location Palais de la Bourse	51 000	Métropole	25 000
logistique	190 140	Ville de Lyon	35 000
communication et relations presse	29 000	Malakoff Mederic	10 000
animation - programmation	10 000	APV Association 1ère Vision	100 000
frais de fonctionnement association	1600	UNITEX	50 000
dîner estime de Soie	50 000	Ville à l'honneur	25 000
opération Carré de soie	300	chiffre d'affaires	81 205
frais déplacement	2000	ventes places	3000
divers (assurances, com, etc.)	2665		
prestation administrative et financière	5500		
versement bénéfices opération Carré de soie au profit d'une association	2000	ventes foulards	5 000
<b>Total</b>	<b>344 205</b>	<b>Total</b>	<b>344 205</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 €, au profit de l'association Silk in Lyon pour la 4<sup>ème</sup> édition de l'événement Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour la 4<sup>ème</sup> édition de l'événement de Silk in Lyon du 18 au 21 novembre 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Silk in Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**